

MOINS : Cette partie comprise dans St. Colomb de Sillery, par proclamation du 8 février, 1856.

MOINS : Cette partie comprise dans St. Sauveur, par proclamation du 16 mai, 1867.

La municipalite de St. Gabriel Ouest.

Toute cette partie de la municipalité de Saint-Gabriel de Valcartier, dans le comté de Québec, située sur la côte nord-ouest de la rivière Jacques-Cartier, sera érigée et constituée, sous le nom de la "municipalité de St. Gabriel Ouest," en une municipalité distincte.

24 V. C. 73. SANCTIONNE LE 18 MAI, 1867.

Municipalite de St. Dunstan, Lac Beauport.

Détachée de Beauport et de Charlesbourg.

Proclamation du 15 juin, 1853.

Comprendra une étendue de territoire d'environ quatre milles de front sur environ quatre milles de profondeur, bornée comme suit, savoir: au nord-ouest, par la paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, telle que canoniquement érigée par décret en date du vingt-huitième jour de janvier mil huit cent cinquante; au nord-est, par la seigneurie de Beaupré; au sud-est, partie par la profondeur des terres de la concession Saint-André, les terres de François Binet, Edouard Clouet, François Allard et Jean-Baptiste Cayen non comprises, partie par la ligne qui divise la concession appelée le Brûlé de celle appelée Montagne de l'Orme, dans le fief Bourg-la-Reine, et en partie par la ligne qui sépare la concession appelée Neiget de celle appelée Montplaisir, dans le fief Grandpré; et au sud-ouest, partie par le fief La Trinité qui appartient à la paroisse de Saint-Charles de Charlesbourg, et en partie par la dite paroisse de Saint-Edmond de Stoneham.

PROCLAMATION DU 18 JUIN 1845

Municipalite de Deschambault.

COMPRENANT

La paroisse de St Joseph de Deschambault.

Edits et ordonnances du 3 mars, 1722.

Sur les représentations du sieur de la

MINUS : That part comprised in St. Colomb de Sillery, by proclamation of the 8th February, 1856.

MINUS : That part comprised in St. Sauveur, by proclamation of the 16th May, 1867.

The municipality of St. Gabriel West.

All that part of the municipality of St. Gabriel de Valcartier, in the county of Quebec, situate on the north-west side of the river Jacques-Cartier, shall be erected and constituted, under the name of the "Municipality of St. Gabriel West," into a distinct municipality.

24 V. C. 73. ASSENTED TO THE 18TH MAY, 1867.

Municipality of St. Dunstan, Lake Beauport.

Detached from Beauport and Charlesbourg.

Proclamation of the 15th June, 1853.

Shall comprise an extent of territory of about 4 miles in front by about 4 miles in depth, bounded as follows, to wit: on the north-west, by the parish of St-Edmond de Stoneham, as canonically erected by decree dated the 28th day of January 1850; on the north-east, by the seigniorie of Beaupré; the south-east, partly by the depth of the lands of the concession St. André, not including the lands of François Binet, Edouard Clouet, François Allard and Jean-Baptiste Cayen, partly by the line which divides the concession called the Brûlé from that called Montagne de l'Orme, in the fief Bourg-la-Reine, and partly by the line which separates the concession called Neiget from that called Montplaisir in the fief Grandpré; and on the south-west, partly by the fief La Trinité which belongs to the parish of St. Charles de Charlesbourg and partly by the said parish of St. Edmond de Stoneham.

PROCLAMATION OF THE 18TH JUNE, 1845.

Municipality of Deschambault.

BEING

The parish of St. Joseph de Deschambault.

Edicts and ordinances of the 3d March, 1722.

On the representations made by the sieur